

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 08 juillet 2019 n°05/2019

Convocation du 02 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet à dix heure, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, se rassemble en séance ordinaire sous sa présidence.

Présents :

Mme MICHEL, Mr. CASTELLO, Mme FIEVET, M^{me} GENGENBACHER, Mr HARAUX,
Mme HIRSCH, Mme MERLIER

Procurations :

M^{me} MAURICE a donné procuration à Mme MICHEL
Mr BRUCKER a donné procuration à Mme MERLIER

Absent(s) excusé(s) :

Mr WINGERT-DESUERT

Absents non excusé(s):

Mr ROHRMANN

Secrétaire de séance : Madame Lauriane GROSSE

Ordre du jour

1. Contrat de maintenance caméra
 2. Règlement périscolaire
 3. Radiateur Eglise
 4. Radiateur Atelier
 5. Cimetière
 6. Décision Modificative pour amortissement Metz Métropole
 7. Décision Modificative Salle polyvalente
 8. Décision Modificative autres bâtiments
 9. Divers
-

DCM n° 01/05/2019

CONTRAT DE MAINTENANCE CAMERA

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition d'AXIANS pour la mise en place d'un contrat de maintenance.

La proposition est la suivante :

Contrôle préventifs des équipements de vidéosurveillance, forfait pour une intervention sur la base 7 caméras et 7 ponts radio :

MONTANT H.T. :	3 881,56€
TVA :	776,31€
TOTAL TTC :	4 657,87€

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 08 juillet 2019 n°05/2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 02/05/2019

REGLEMENT PERISCOLAIRE

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur du périscolaire pour la rentrée 2019/2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 03/05/2019

RADIATEUR EGLISE

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de deux devis pour les radiateurs de l'Eglise.

1^{er} devis REXEL :

1 Radiateur horizontal :	337,36 €
1 Radiateur vertical :	381,68 €
TOTAL HT	: 719,04 €
TVA	: 143,81 €
TOTAL TTC	: 862,85 €

2^{ème} devis G.E.G :

1 Radiateur horizontal :	324,67 €
1 Radiateur vertical :	331,67 €
TOTAL HT	: 656,34 €
TVA	: 131,27 €
TOTAL TTC	: 787,61 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal **vote pour le devis de G.E.G pour un montant de 787,61€ TTC** et charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 04/05/2019

RADIATEUR ATELIER

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de deux devis pour les radiateurs de l'Atelier.

1^{er} devis REXEL :

2 Radiateurs horizontal :	512,04 €
TOTAL HT	: 512,04 €
TVA	: 102,41 €
TOTAL TTC	: 614,45 €

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 08 juillet 2019 n°05/2019

2ème devis G.E.G :

2 Radiateur horizontal :	520,34 €
TOTAL HT	: 520,34 €
TVA	: 104,07 €
TOTAL TTC	: 624,41 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal **vote pour le devis de G.E.G pour un montant de 624,41€ TTC** et charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 05/05/2019

PDU METZ METROPOLE

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le PDU (Plan de Déplacements Urbains).

Par délibération en date du 27 mai 2019, le Conseil Métropolitain a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole.

Conformément à l'article 28.2 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, modifiée par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 et par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, il appartient au Conseil Municipal, au titre des consultations obligatoires, d'émettre un avis sur le projet de PDU.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement,
VU le Code des transports et, notamment, ses articles L.1214-1 à L.1214-23-1, et R. 1214-4,
VU le Code de l'urbanisme,
VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI),
VU la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), imposant l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants,
VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU),
VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat,
VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,
VU le Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole révisé, approuvé le 24 avril 2006,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2013 approuvant le bilan du Plan de Déplacements Urbains de 2006,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2013 décidant la révision du Plan de Déplacements Urbains,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 27 mai 2019 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole,

CONSIDERANT le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par le Conseil métropolitain est soumis pour avis aux conseils municipaux,

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 08 juillet 2019 n°05/2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité, de donner un avis favorable** au projet de Plan de Déplacements Urbains avec les observations suivantes :

- Mettre en place des liaisons piétons et vélos entre les différents villages de la Métropole
- Développer un accès aux hôpitaux depuis nos villages en transport en commun
- Plus de désertes nocturnes pour les villages à la demande.
- Aménagement de la voie verte en voie cyclable et piétonne sur le domaine de Pournoy La Chétive, Coin les Cuvry et Cuvry.
- Prévoir de liaisons directes gare de Metz/vers gare Lorraine TGV et Aéroport avec des arrêts dans nos villages.
- Revoir les horaires du Met' et des TIM
- Relier Pournoy la Chétive à Marly par les transports en commun (par rapport aux médecins, pharmacies, commerces....)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 06/05/2019

CIMETIERE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération du 26 juin 2017, le conseil de communauté de Metz Métropole a voté l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de maximum 100 000€ pour 1 à 3 projets.

Afin d'effectuer l'extension du site funéraire pour la construction des caves urnes dans le cimetière de Pournoy La Chétive,

Il est proposé le rajout de 6 caves urnes :

- 6 Columbarium Ambre 1 case SERENIUM rose clarté, Semelle
- 70x70x8, Couvercle 60x60x6/4cm
4 urnes diamètre 20cm par case y compris cuve polymère
- Réalisation au m² d'une aire pavée (57,44m²)
- Pose de l'ensemble

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 12 283,28HT soit 13 453,28TTC

Il est donc demandé de solliciter Metz Métropole pour bénéficier d'une 2ème demande de Fonds de Concours.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 08 juillet 2019 n°05/2019

Le plan de financement proposé est le suivant :
(Le calcul se fait sur les sommes arrondi)

- **Montant prévisionnel des travaux :** 13 454,00TTC
- **FCTVA (16,404%) :** 2 207,00€
- **Reste à charge à la commune :** 5 624,00€
- **Fonds de Concours :** 5 623,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter le fond de concours, et d'adopter le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents.

DCM n° 07/05/2019

DECISION MODIFICATIVE METZ METROPOLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de 2 modifications budgétaires suite à la demande de la trésorerie pour l'amortissement Metz Métropole:

1°/ Décision Modificative en investissement :

- 2 761 € en dépenses d'investissement (Dépenses imprévues)
- + 2 761 € en recettes investissement (28046-Attribution compensation investissement Opération OPFI).

2°/ Décision Modificative en fonctionnement :

- 2 761 € en dépense de fonctionnement (022 dépenses imprévues)
- + 2 761 € en dépense de fonctionnement (6811 Dotation amortissement et prov. Immos incorporel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix décide de procéder aux décisions modificatives ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 08/05/2019

DECISION MODIFICATIVE SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification budgétaire suite à l'achat du piano de cuisson et à la hotte pour la salle polyvalente :

Décision Modificative en investissement :

- 1 100 € en dépenses d'investissement (Dépenses imprévues)
- + 1 100 € en dépenses d'investissement (2184-Mobilier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix décide de procéder aux décisions modificatives ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2019.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 08 juillet 2019 n°05/2019

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM n° 09/05/2019

DECISION MODIFICATIVE AUTRES BATIMENTS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification budgétaire suite à l'achat de radiateur pour l'atelier communal :

Décision Modificative en investissement :

- 700 € en dépenses d'investissement (2258 Autres installation, matériel- Opération 10038)
- + 700 € en dépenses d'investissement (2312 Agencement et aménagement de terrain-Opération 10038).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix décide de procéder aux décisions modificatives ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Pournoy-la-Chétive, le 8 juillet 2019.

Le Maire, Martine MICHEL

